

CIFE Note de recherche no 38

Jean-Claude Vérez, 15 juin 2016*¹

L'Union européenne face aux défis de l'économie de la connaissance et de la migration des cerveaux

L'économie de la connaissance est plutôt récente, à moins qu'elle ne fût dénommée autrement il y a des décennies. Elle est caractérisée par la progression des emplois hautement qualifiés, des savoirs, des dépenses en recherche et développement (R&D) et des brevets. Elle est aussi caractérisée par le développement des apprentissages, plutôt expérimentaux que routiniers.

Dans les années 1990, elle s'est constituée comme une spécialité à partir d'un double phénomène : d'une part, l'accroissement des ressources consacrées à la production et à la transmission des connaissances (éducation, formation, R&D), d'autre part, l'avènement des Nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC). Cette économie traduit la part croissante de l'immatériel dans la production des richesses.

Au niveau des entreprises, l'avantage compétitif (plus que comparatif comme le soulignait David Ricardo) repose essentiellement sur les compétences de ses ressources humaines et sur la capacité à se doter d'une organisation apprenante. Le salarié schumpétérien qui se substitue au salarié fordiste ou tayloriste, est plus autonome, apte à la décision, innovateur. Le partage des savoirs devient crucial ainsi que la nécessité de préserver les « cerveaux ».

La part croissante du capital intangible et du travail intellectuel n'aurait pu émerger sans qu'il n'y ait eu en amont de lourds investissements dans les systèmes éducatifs. Les familles y participent avec une forte demande d'éducation et, du côté des entreprises, les exigences en formation professionnelle redoublent d'intensité. Du côté de l'offre d'éducation et de la formation, les programmes en alternance se multiplient.

Ces tendances sont mondiales et de fait, les diplômés, les compétences, les talents sont très recherchés au point de bouleverser les flux migratoires. La crise de 2008 a accentué cette tendance, notamment au sein de l'UE, de sorte que nous sommes peut-être à la veille de déséquilibres démographiques d'un genre nouveau. Certains pays

assistent à l'expatriation de leur jeunesse la plus talentueuse faute d'emplois domestiques et en cela, les déplacements de population n'ont rien de commun avec ceux de l'après guerre. Le phénomène actuel d'émigration a des caractéristiques qui le distinguent des vagues précédentes : d'une part, il concerne davantage d'êtres humains du fait de la taille de la population mondiale (et donc européenne) et de l'accès d'un plus grand nombre de jeunes à des niveaux supérieurs d'études et de formation. D'autre part, plusieurs pays sont concernés simultanément par l'émigration économique (Grèce, Irlande, Portugal). Enfin, sur un plan qualitatif, on aura compris que ceux qui quittent leur pays sont les plus diplômés, les plus qualifiés, les plus « entrepreneurs », sans que la pratique des langues étrangères ne soit un obstacle.

Au sein de l'UE, outre les pays cités et touchés par les départs, on distingue les pays attractifs comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas (ou la Suisse en dehors de l'UE) ainsi que certaines zones géographiques comme l'Italie du nord (au détriment de l'Italie du sud). On peut encore souligner que quelques pays incitent activement les talents des pays en crise à venir s'installer chez eux comme l'Allemagne de sorte qu'on peut opposer les politiques d'émigration non désirées aux politiques d'immigration plutôt actives et, à terme, des déséquilibres démographiques facteurs d'aggravation des disparités économiques existantes. Si l'on s'accorde en effet sur le fait que la croissance économique dans les pays industrialisés repose majoritairement sur les connaissances, les déplacements de la main d'œuvre qualifiée ont un impact positif sur les économies des pays d'accueil et négatif sur les économies des pays d'origine.

Le cas de l'Irlande est révélateur de ce risque : alors que c'était un pays d'immigration durant les dix années qui ont précédé la crise, période faste en terme de croissance économique et d'attrait des capitaux, la dite crise a inversé la tendance au point où une partie des expatriés rentre depuis dans leur pays d'origine, ce qui n'est pas sans conséquence sur le rythme de la croissance. Rappelons qu'il s'agit de

salariés, d'actifs indépendants et autres chefs d'entreprise à fort potentiel. Ce retour dans le pays d'origine pourrait avoir un impact positif sur le nivellement des qualifications entre les pays dans la mesure où les actifs concernés sont dotés a minima de capacités et de pratiques enrichies durant leur expatriation. Mais c'est oublier que la main d'œuvre la plus qualifiée ne revient pas nécessairement dans son pays d'origine, soit en raison des niveaux de salaire, soit en raison des opportunités professionnelles ou de carrières, soit en raison de la composition de la famille.

L'évolution de ces flux migratoires dans un cadre d'économie de la connaissance suscite des interrogations au sein de l'UE :

1/ Si les rythmes de croissance divergent alors que le projet européen visait leur convergence, il faudra repenser la solidarité entre pays européens, à moins de formuler un autre projet. Il semble difficile de concevoir une Union avec des économies à fort potentiel de main d'œuvre, capables par exemple de participer à la production d'Airbus, d'innover, de déposer des brevets, et d'autres économies à dominante agricole ou de petits services ou de « petits boulots ».

On pourrait assimiler ce contexte à un effet centre-périphérie, effet (ou inquiétude) déjà évoqué au moment de la création du Marché commun (Acte unique, 1987) qui, à l'époque, avait suscité grâce à Jacques Delors une vraie politique régionale, dotée de fonds importants. Faudra-t-il s'inspirer de ce modèle pour l'appliquer au secteur de l'éducation, des connaissances, des compétences ?

2/ Les pays européens qui ont connu pendant une dizaine d'années un boom économique (Irlande, Espagne) ou, au moment de leur intégration, un rattrapage économique (Portugal, Grèce) n'auront pas nécessairement une seconde « chance ». On s'est aperçu par exemple que la croissance espagnole était en partie superficielle via la spéculation immobilière. Quant aux aides de l'UE pour les nouveaux pays intégrés, elles seront plus limitées en raison notamment de la crise et des niveaux d'endettement.

3/ Selon l'ampleur des départs et des arrivées, le financement des systèmes de solidarité nationale pourrait être remis en cause dans un contexte de

vieillesse démographique ; pour certains pays européens, il faudra réfléchir à la manière de concilier une baisse des cotisations (liée aux départs des jeunes diplômés) et une hausse des dépenses sociales (inhérente au poids croissant des troisième et quatrième âges du fait de l'espérance de vie qui augmente régulièrement dans la majorité des pays européens). A terme, selon les pays, c'est le modèle social qui pourrait être impacté avec un rôle accru des compagnies d'assurances privées comme substitut au financement public des dépenses sociales.

4/ Les déplacements de travailleurs qualifiés au sein de certains pays européens engendrent des interactions culturelles qui vont elles-mêmes modifier les comportements liés au management et aux cultures professionnelles des pays d'accueil. Ces faits vont sans doute rejaillir sur les processus de formation avec un double défi : d'une part, former des jeunes aptes à se déplacer et, d'autre part, capables d'exercer des métiers en grande partie méconnus à un horizon de dix ou quinze ans, compte tenu des progrès technologiques.

5/ Il est possible que ces tendances incitent les pouvoirs publics à réviser le niveau de leurs dépenses publiques et la répartition de ces dépenses publiques. Pourquoi former des jeunes futurs actifs qualifiés si ils finissent par exercer leur talent en dehors de leur pays d'origine ? A court terme, l'impact peut être positif sur les finances publiques ; à moyen et long terme, l'impact pourrait être désastreux avec une catégorisation des pays à trois dimensions : les uns produiraient de la connaissance, les autres la codifieraient, les derniers « suivraient ».

On comprend in fine que l'UE a plutôt intérêt à s'inscrire dans l'économie de la connaissance. Face aux sociétés transnationales américaines et chinoises (de plus en plus nombreuses), qui investissent dans l'immatériel, financent les dépenses en R&D, déposent des brevets et attirent les talents, l'UE ne peut pas se replier sur elle-même mais doit au contraire être offensive. Les autorités chinoises ont envoyé pendant une assez longue période leurs étudiants dans le reste du monde, dans les meilleurs universités ou autres instituts de formation, avant de les « inviter » à rentrer au pays. Si les pays européens n'instaurent pas une politique harmonieuse en matière de formation, d'accès à la connaissance et de partage des savoirs, ils courent à la catas-

trophe. Et que l'on ne confonde pas les échanges entre étudiants via les projets Erasmus et la circulation ou la captation des actifs qualifiés et très qualifiés. Le défi européen dont la population tend à vieillir consiste à poursuivre des investissements dans l'éducation, la formation, tout au long de la vie, et ce sans renforcer la concurrence intra-européenne mais, au contraire, de manière à faire face à la concurrence des pays du reste du monde en matière de capital humain, d'innovations et de connaissances.

* **Jean-Claude Vérez** est économiste, maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'Université d'Artois. Il enseigne à l'Institut Européen - European Institute depuis 2005.

¹ Merci à Hartmut Marhold pour ses remarques et suggestions pertinentes.